

Valérie JEANSON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Yannick BLANCHARD DELORME
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Adapei 77

Association régie par la loi de 1901
2 Ter rue René Cassin
77000 MELUN
SIREN : 784 971 913

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ARÉCOM Expertise Audit et Conseils

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

37, rue des Trois Moulins
77000 MELUN
Tél. : 01 64 09 43 43

Société par actions Simplifiée au capital de 125 000 euros
RCS MELUN 332 679 497
Siret 332 679 497 00039
TVA Intracom FR 71 332 679 497

Signature numérique de
Yannick BLANCHARD DELORME
Commissaire aux comptes

EXPERTISEAUDITCONSEILS **ARÉCOM**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Adapei 77** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 1-3 exposé dans l'annexe des comptes annuels rubrique « changement de méthode comptable » sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice au titre de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Première application du règlement ANC n°2022-06

Comme cela est indiqué dans l'annexe comptable dans la rubrique « changement de méthode comptable », l'association a procédé à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce changement de référentiel comptable a nécessité :

- L'analyse des nouvelles règles de comptabilisation et de présentation ;
- L'identification des impacts sur les postes du bilan et du compte de résultat pour l'exercice 2025 et de l'exercice précédent ;
- Et l'adaptation de l'information fournie en annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité de la méthode retenue avec les dispositions du règlement précité ;
- Contrôler la correcte traduction comptable au titre du règlement précité pour l'exercice 2025 et de l'exercice précédent ;
- Et examiner le caractère approprié et suffisant de l'information fournie en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Melun, le 4 mai 2026

SAS ARÉCOM Expertise Audit et Conseils
Société de commissariat aux comptes



Représentée par **Yannick BLANCHARD DELORME**
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

BILAN

ACTIF	Note	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	3/4/5	78 597	78 597		
Frais de recherches et de développement	3/4/5.				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeur	3/4/5	706 513	670 363	36 151	51 222
Fonds commercial	3/4/5.				
Autres	3/4/5.				
Immobilisations incorporelles en cours	4.	22 180		22 180	21 630
Avances et acomptes	4.				
Immobilisations corporelles					
Terrains	3/4/5	2 553 681	174 087	2 379 594	2 367 891
Constructions	3/4/5	58 194 636	25 821 464	32 373 172	34 374 659
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3/4/5	2 597 449	1 792 658	804 792	653 470
Autres	3/4/5	8 882 171	6 573 237	2 308 934	2 189 297
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	4.	1 326 491		1 326 491	1 318 653
Avances et acomptes	4.				
Biens reçus par legs et donation et destinés à être cédés					
Biens reçus par legs destinés à être cédés	3.				
Immobilisations financières					
Participations	3-6.	50 500		50 500	50 000
Créances rattachées à des participations	3-6.				
Autres titres immobilisés	3-6.	58 626		58 626	42 797
Prêts	3-6.				
Autres	3-6.	19 404		19 404	18 344
Total I		74 490 249	35 110 405	39 379 844	41 087 963
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		132 567		132 567	179 680
Avances et acomptes sur commandes		3 108		3 108	29 105
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	6/8/1.	4 624 583	51 121	4 573 463	5 607 720
Autres créances	6/13.	1 593 582		1 593 582	1 504 747
Charges constatées d'avance	6/15.	156 192		156 192	237 733
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement		2 321 724		2 321 724	117 032
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	13.	5 146 570		5 146 570	2 981 566
Comptes de liaison					
Total II		13 978 326	51 121	13 927 205	10 657 582
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		88 468 575	35 161 525	53 307 050	51 745 545

BILAN

PASSIF	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	7.	1 528 081	1 528 081
Première situation nette établie	7.	552 038	552 038
Autres fonds propres	7.	976 042	976 042
Fonds propres avec droit de reprise	7.	1 471 304	1 471 304
Fonds statutaires	7.		
Autres fonds propres	7.	1 471 304	1 471 304
Ecart de réévaluation	7.		
Réserves	7.	23 461 025	23 822 250
Dont Réserves des activités sous gestion contrôlée	7.	22 763 765	23 126 663
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	7.	18 682 214	19 045 112
Réserves de trésorerie	7.	3 143 230	3 143 230
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	7.	938 321	938 321
Dont autres réserves	7.	697 260	695 586
Report à nouveau	7.	-7 422 998	-9 369 924
Dont Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée	7.	-3 558 473	-5 534 182
Excédent ou déficit de l'exercice	7.	967 017	1 517 281
Dont Excédent ou déficit des activités sous gestion contrôlée	7.	1 225 270	1 704 719
Situation nette	7.	20 004 428	18 968 991
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7.	1 172 893	1 216 017
Provisions réglementées	8.	4 319 730	4 318 530
Total I		25 497 050	24 503 537
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs et donations	9.		
Fonds dédiés	9.	2 837 109	2 640 038
Total II		2 837 109	2 640 038
PROVISIONS			
Provisions pour risques	8.	130 000	59 500
Provisions pour charges	8.	1 570 242	1 367 263
Total III		1 700 242	1 426 763
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	6/10.	16 404 164	16 200 521
Emprunts et dettes financières divers	6.		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6/14.	1 810 881	1 786 350
Dettes fiscales et sociales	6/14.	4 435 681	4 186 352
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6/14.	328 974	689 053
Autres dettes	6/14.	291 177	294 792
Produits constatés d'avance	6/15.	1 771	18 138
Total IV		23 272 649	23 175 206
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		53 307 050	51 745 545
Engagements donnés			
1. Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
3. Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		405 847	345 949
<i>Dont relatives aux activités soc et med.soc</i>			
Ventes de prestations de services		4 282 763	4 184 196
<i>Dont relatives aux activités soc et med.soc</i>		545 857	593 102
Production immobilisée		25 079	30 717
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		39 219 847	37 208 209
<i>Dont reçus des autorités de tarifications / activités soc et méd.soc</i>		39 219 847	37 208 209
Subventions		374 770	368 967
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges		92 779	248 757
Cotisations		7 966	8 712
Utilisation de fonds dédiés		91 591	50 809
Autres produits		3 436 528	3 203 655
<i>Dont complément de rémunération des travailleurs en Esat</i>		1 605 840	1 554 266
<i>Dont quote part de résultat sur opérations faites en commun</i>		1 422 277	1 380 784
Total I		47 937 170	45 649 971
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		251 688	286 845
Variation de stock		47 113	-19 804
Achats matières premières et prestations		2 492 583	2 369 561
Autres achats et charges externes		12 559 536	11 524 608
Impôts, taxes et versements assimilés		2 152 024	1 941 204
Salaires et traitements		17 166 749	16 550 129
Charges sociales		6 815 525	6 467 903
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 051 914	3 009 782
Dotations aux provisions		416 120	261 057
Reports en fonds dédiés		288 662	73 617
Autres charges		1 476 814	1 413 211
<i>Dont quote part de résultat sur opérations faites en commun</i>		1 422 277	1 380 784
Total II		46 718 726	43 878 114
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 218 444	1 771 857
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		3 080	5 007
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		40 920	
Total III		44 000	5 007
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		294 015	321 086
Autres charges financières			
Total IV		294 015	321 086
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-250 015	-316 079
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		968 429	1 455 778

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels		0	3 473 496
Charges exceptionnelles		1 200	3 411 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 200	62 275
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		212	772
Total des produits (I + III + V)		47 981 170	49 128 475
Total des charges (II + IV + VI)		47 014 154	47 611 194
EXCEDENT OU DEFICIT		967 017	1 517 281
<i>Dont excédent ou déficit des activités soc et med.soc sous gestion contrôlée</i>		1 225 270	1 704 719
RESULTAT DE L'EXERCICE		967 017	1 517 281
Reprise de résultat N-2		-874 457	-977 138
Reprise de réserves affectées aux travaux CPOM		362 899	362 899
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE		455 459	903 042
<i>Dont Résultat gestion propre</i>		-258 253	-187 438
<i>Dont Résultat gestion contrôlée</i>		713 712	1 090 480

Annexe

Annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos au 31 décembre 2025, dont le total est de 53 307 050 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 967 017 € avant reprise des résultats antérieurs.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine et Marne dite Adapei77 est une association familiale, née en 1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses. Elle est régie par la loi de 1901 et a été déclarée au Journal Officiel le 26 avril 1965.

Elle s'est fixé différentes missions qui forment le canevas de son projet associatif, projet évolutif dans son contenu et dans sa durée en fonction de l'environnement législatif et sociétal. Il se situe à l'interface de la personne handicapée dans la prise en compte de ses besoins, des réponses apportées par la proposition d'un éventail de solutions d'accompagnement et des pouvoirs publics.

L'Association gère 28 dispositifs et services répartis sur l'ensemble du département de Seine et Marne et accueille environ 900 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 500 professionnels à leur service.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Urapei Ile-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif de l'Autonomie (CDCA), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), ainsi qu'au Conseil Territorial de Santé (CTS).

Note 1 - Règles et méthodes comptables**1.1. Principes comptables**

Hormis la prise en compte du nouveau règlement comptable 2022-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, les règles et méthodes comptables utilisées en 2025 sont celles appliquées au cours des exercices précédents.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Les dispositions du Code de Commerce (art L123-12 à L123-28)
- Des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)
- Les règlements comptables ANC :
 - 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non lucratif
 - 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
 - 2022-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

1.2. Dérogation aux règles comptables

Néant

1.3. Changement de méthode comptable

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'Adaoei 77 applique les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le Plan Comptable Général, relatif notamment à la modernisation des états financiers et à l'évolution de la définition et du traitement de certains produits et charges.

Ce règlement introduit principalement :

- une nouvelle présentation du compte de résultat, distinguant notamment le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel selon une approche fondée sur la nature et la récurrence des opérations ;
- une redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- la suppression ou le reclassement de certains comptes auparavant utilisés pour enregistrer des éléments exceptionnels ;
- des évolutions dans les informations à fournir en annexe.

Conformément aux dispositions du règlement, ce changement constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur le résultat et sur le bilan de l'Adapei 77.

1.4. Evènements significatifs de l'exercice 2025

Plateforme Adulte - UR TSA

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'ARS pour la création de 6 places d'Unité Résidentielle pour adultes TSA, et dans l'attente de la construction du bâtiment dédié à ce dispositif sur le site de Moissy Cramayel, nous avons mis en place en 2024 une équipe mobile UR TSA. A compter de mai 2025, à la demande de l'ARS, nous avons ouvert le dispositif en internat sur notre site de Rozay en Brie. La montée en charge est faite progressivement et nous avons ainsi 3 places installées fin 2025.

DIVP

En 2021 nous avons ouverts à Bray sur Seine 20 places de DHI (Dispositif d'Hébergement Inclusif). Ce dispositif a été repris par le Conseil Départemental en 2024 et a été transformé en AVP (dispositif d'Aide à la Vie Partagée). Il s'avère néanmoins que les attendus du Conseil Départemental ne correspondent pas à l'accompagnement que nous avons mis en place, en lien avec les besoins identifiés sur le terrain. Dans ce cadre, nous avons, en accord avec le Conseil Départemental, mis fin au dispositif en 2025.

Dans ce contexte nous n'avons perçu aucun financement pour le dispositif au titre de l'exercice 2025.

Financement – Reprise de déficits

Les résultats 2020 qui avaient été validés par le Conseil Départemental ont été intégrés dans les prix de journée 2025 des établissements pour un montant global de 899 465 €. Compte tenu de l'activité réalisée sur l'exercice, la facturation correspondante s'élève à 874 457 € (cf note 2).

Concernant le Ségur, il fait toujours l'objet d'un financement distinct du prix de journée mais est payé au trimestre depuis 2025.

1.5. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 2 - Périmètre des comptes annuels

L'association gère 16 établissements sous gestion contrôlée, auxquels s'ajoutent le siège social, le Tiers Régulateur Sud et le GEM.

En gestion propre, l'ADAPEI 77 gère la Vie Associative, les activités commerciales de l'Esat et le site de Rozay en Brie.

Ces établissements tiennent chacun une comptabilité séparée, et les comptes annuels de l'organisme gestionnaire sont la sommation de l'ensemble des comptabilités des établissements.

Les comptes des établissements ou services sous gestion contrôlée sont soumis au contrôle des autorités de tutelles, et ont donc un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 regroupent les activités dont le détail est donné dans le tableau des résultats :

Annexe aux comptes annuels

ETABLISSEMENTS	Résultat comptable		Reprise résultats antérieurs		Résultat économique	
	Déficit	Excédent	Sur résultat	Sur travaux	Déficit	Excédent
ARS - CPOM						
Plateforme Enfance		225 089				225 089
Plateforme MAS La Joncherie		351 244				351 244
ESAT Ateliers Braytois		15 621				15 621
ARS - Hors CPOM						
GEM		24 438				24 438
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - CPOM						
EANM Les Meuniers		172 064	-93 118			78 945
EANM La Roselière		64 902	23 175	6 667		94 744
EANM Trois Maisons		40 167	-7 252			32 914
EANM L'Althéa		56 486				56 486
EANM Les Tournesols		140 457	-195 532	119 731		64 656
EANM Le Chêne Rouvre	-26 550		-158 936	89 264	-96 222	
EANM Le Clos Jollet		38 818	-56 376		-17 558	
EANM Les Tilleuls	-108 495		-29 958		-138 453	
EANM Le Ginkgo Biloba	-53 197		-18 728	11 302	-60 623	
EANM Corberon		110 528	-174 535	80 081		16 074
EANM Les Ormes		127 141	29 595			156 736
EANM Le Cèdre Bleu		158 408	-43 528	31 954		146 834
EANM La Marguette	-33 290		-149 263	23 900	-158 653	
Tiers Régulateur Sud 77		13 738				13 738
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 - Hors CPOM						
Frais de siège	-54 124				-54 124	
GESTION PROPRE						
Vie Associative		59 871				59 871
ESAT Gestion commerciale	-325 068				-325 068	
Autres Gestion propre	-31 232				-31 232	
SOUS TOTAL	-631 955	1 598 971	-874 457	362 899	-881 932	1 337 391
TOTAL	967 017		-511 558		455 459	

Note 3 – Principales méthodes utilisées

3.1. Postes de l'actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La réforme comptable de 2005 relative à la présentation des actifs et des passifs et conduisant notamment à la mise en œuvre de la décomposition des immeubles par composants n'a pas été appliquée rétroactivement sur les biens existants à l'Adapei 77 qui restent donc amortis selon les règles précédemment appliquées.

Ce principe a été mis en place progressivement sur les nouveaux travaux réalisés qui sont décomposés par nature pour permettre d'adapter la durée d'amortissement, qui peut également varier en fonction du type d'établissement et/ou de construction.

En complément, en 2022 la part des terrains qui étaient jusque-là assimilée aux bâtiments a été isolée pour être identifiée en tant que tels quand ils n'étaient pas encore totalement amortis. Ainsi une somme globale de 67 964 € a été reclassée sur la ligne Terrains.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- Logiciels informatiques : 1 à 5 ans
- Aménagement des terrains : 5 à 20 ans
- Constructions : 5 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 3 à 50 ans
- Installations techniques, matériel : 2 à 15 ans
- Installations générales et agencements sur sol d'autrui : 5 à 40 ans
- Matériel de transport : 3 à 10 ans (sauf rachats de crédit-bail, sur 1 an)
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les dépôts de garantie versés, les parts BFCC acquises auprès du Crédit Coopératif lors de la contractualisation des prêts, majorées des distributions annuelles capitalisées, et des participations au capital d'ETIC Ile de France et de Egide RH.

En 2022 l'Adapei 77 a créé avec 2 autres associations du secteur une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sous forme de société anonyme à capital variable, dénommée ETIC Ile de France.

Cette société a pour objet la mise à disposition à but non lucratif de personnel intérimaire auprès d'établissements relevant du champ médico-social, social, sanitaire ou d'aide à la personne.

La participation de l'Adapei 77 au capital d'ETIC Ile de France est de 50 000 € représentant 23.43% au 31 décembre 2025.

En 2025, l'Adapei 77 a créé une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sous forme de société anonyme à capital variable, dénommée EGIDE RH.

Cette société a pour objet de réaliser des prestations de recrutement et autres formes de prestations RH au bénéfice de ses associés coopérateurs.

La participation de l'Adapei 77 au capital d'ETTIC Ile de France est de 500 € représentant 29.41% au 31 décembre 2025.

EGIDE RH n'a réalisé aucune activité en 2025.

Stocks

Le stock au 31 décembre correspond à la valorisation des fournitures qui sont gérées par la Centrale d'Achats (notamment EPI, dotations alimentaires, produits d'entretien et vêtements de travail). Le stock est valorisé selon la méthode Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou pour couverture d'un éventuel risque de non-recouvrement.

VMP

La plus-value latente relative aux valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'élève à 13 329 € à la clôture de l'exercice.

Disponibilités

L'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires ouverts auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France et du Crédit Coopératif. Dans les comptes n'apparaît que le solde disponible global net à l'actif du bilan au regard de l'organisme financier.

Les placements à court terme figurent à leur cout d'achat, hors frais accessoires.

3.3. Postes du passif

Fonds propres

Les fonds propres comptabilisent les opérations pour lesquelles l'association a une assurance sur l'affectation certaine des ressources provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats. Sont inclus dans les fonds propres, les réserves issues des établissements sous gestion conventionnée. Le détail des Fonds Propres est présenté en note 7.

Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association. Le montant du report à nouveau restant sous contrôle des financeurs est présenté distinctement au passif du bilan.

Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont présentés distinctement au passif du bilan.

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables

Les subventions affectées à un bien non renouvelable par l'association figurent au passif du bilan. Elles font l'objet d'une reprise au résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en vertu des dispositions réglementaires suivantes :

- Réserves des plus-values nettes d'actifs (art R314-81 et R314-95 du CASF)

Provision pour Indemnités de Départ en Retraite

En application des nouveaux règlements comptables 2018-06 et 2019-04, il a été constaté pour la première fois en 2021 une provision pour indemnités de départ en retraite pour l'ensemble des salariés de l'association. Cette provision est actualisée chaque année.

Les droits acquis par les salariés ont été valorisés selon les principes suivants :

- Taux d'actualisation : 3.96% - Evolution annuelle : 1.50%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (selon la progressivité en vigueur)
- Taux de charges sociales moyen : 52.41 %
- Table de mortalité : 2018-2020
- Taux de turn over : faible

En 2025, la variation au titre de la provision ainsi constituée, tenant compte des reprises pour les salariés sortis en cours d'année, est une dotation de 202 979 € dont 271 399 € de provision nette intégrée dans le résultat de l'exercice et 68 420 € de reprise sur l'affectation en report à nouveau faite en 2021 au titre des droits acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2021.

Le montant global de la provision ainsi constituée s'élève à 1 530 833 € à la clôture de l'exercice.

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectée par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 31/12/2025 sont constitués de la part non utilisée de subventions de fonctionnement ou de dons.

A noter qu'ont été enregistrées en fonds dédiés les financements versés par l'ARS dans le cadre de la Dotation Globale de Financement au titre de Crédits Non Reconductibles destinés au financement d'investissements (travaux et achats de matériels). Ces fonds dédiés font l'objet d'une reprise au rythme des amortissements qui sont pratiqués sur les biens concernés.

La note 9 en annexe donne le détail des fonds dédiés.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). La note 10 détaille l'ensemble des emprunts en cours et leurs échéances.

3.4. Engagements hors bilan

Garantie des emprunts

Les prêts en cours à la clôture de l'exercice font l'objet des engagements suivants en termes de garantie :

- Prêt Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de la Blanchisserie et de la Légumerie de l'ESAT - Capital restant dû à la clôture de 516 544 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie à hauteur de la CEGC à hauteur de 75% du capital et intérêts restant dus soit 387 408 €
- Prêt Crédit Coopératif pour le financement des travaux de la Blanchisserie et de la Légumerie de l'ESAT - Capital restant dû à la clôture de 496 313 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie à hauteur de la CEGC à hauteur de 75% du capital et intérêts restant dus soit 372 235 €
- Prêt Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de Moissy Cramayel - Capital restant dû à la clôture de 4 193 238 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 4 052 256 € et d'un privilège de prêteur de deniers pour 597 744 €

- Prêt Crédit Coopératif pour le financement des travaux de Moissy Cramayel – Capital restant dû à la clôture de 4 175 202 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 4 052 256 € et d'un privilège de prêteur de deniers pour 597 744 €
- Prêt complémentaire Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de Moissy Cramayel – Capital restant dû à la clôture de 1 075 000 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 1 075 000 €
- Prêt complémentaire Crédit Coopératif pour le financement des travaux de Moissy Cramayel – Capital restant dû à la clôture de 1 075 000 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 1 075 000 € et d'un nantissement de compte titres pour 15 006 €
- Prêts Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de Corberon – Capital restant dû à la clôture de 2 215 023 €
Ces deux prêts font l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 2 900 000 € (soit 100%)
- Prêt Crédit Coopératif pour le financement des travaux du Cèdre Bleu – Capital restant dû à la clôture de 601 567 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 800 000 € (soit 100%)
- Prêt Crédit Coopératif pour le financement des travaux du Ginkgo Biloba – Capital restant dû à la clôture de 652 231 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque à hauteur de 900 000 € (soit 100%)
- Prêt Société Générale pour les travaux de la Cuisine Centrale – Capital restant dû à la clôture de 72 938 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie par hypothèque
- Prêt Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de la Marguette – Capital restant dû à la clôture de 1 312 620 €
Ce prêt fait l'objet d'une garantie à hauteur de la CEGC à hauteur de 75% du capital et intérêts restant dus soit 1 372 711 €

Autorisation de découvert

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, l'association bénéficie d'une autorisation de découvert de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

3.4. Autres informations

Situation fiscale

Les activités de l'association sont hors du champ d'application des impôts commerciaux excepté les activités commerciales de l'ESAT ATELIERS BRAYTOIS assujetties sur option à la TVA pour les ventes et prestations de services réalisées dans le cadre des opérations de production et de commercialisation effectuées par les personnes handicapées. Cette option n'entraîne pas l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés et à la contribution économique territoriale.

A noter que depuis fin 2021, l'Adapei a mis en place la récupération de la TVA sur l'ensemble des charges mixtes de l'Esat, y compris sur celles relevant du budget médico-social.

Honoraires Commissaire aux comptes (selon décret 2008-1487 du 30/12/2008)

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 81 600 € TTC.

Annexe aux comptes annuels

Note 4 - Tableau des Immobilisations

	Valeur début 01/01/2025	Augment.	Diminutions	Virt compte à compte	Valeur Fin 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	78 597				78 597
Concess., brevets et droits simil.	688 032	22 601	4 120		706 513
Immobilisations en-cours	21 630	550			22 180
SOUS-TOTAL INCORPOREL	788 259	23 151	4 120		807 290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 126 860				2 126 860
Agencs et aménags de terrains	399 662	27 160			426 821
Bâtiments	31 603 208	4 122			31 607 330
Instal. gén. et agencs bâtiments	26 380 207	156 281	8 238	17 800	26 546 050
Constructions sur sol d'autrui	41 256				41 256
Instal. tech. et matériel	2 334 668	328 813	103 004	36 972	2 597 449
Instal. gén. et agencs sul sol d'autrui	3 499 432	287 264	164 945		3 621 751
Matériel de transport	2 359 294	229 676	37 608		2 551 362
Matériel de bureau et inform.	678 564	100 583	80 465		698 683
Mobilier	2 029 342	117 006	135 973		2 010 375
Immobilisations en-cours	1 318 653	53 449	22 866	-22 744	1 326 491
Avances et acomptes					
SOUS-TOTAL CORPOREL	72 771 146	1 304 354	553 099	32 028	73 554 429
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	50 000	500			50 500
Autres titres	42 797	15 830			58 626
Dépôts et cautionnements versés	18 344	1 059			19 404
SOUS-TOTAL FINANCIER	111 141	17 389			128 530
TOTAL IMMOBILISATIONS	73 670 546	1 344 894	557 219	32 028	74 490 249

Note 5 - Tableau des Amortissements et Dépréciations

	Valeur début 01/01/2025	Augment.	Diminutions	Virt compte à compte	Valeur Fin 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	78 597				78 596,71
Concess., brevets et droits simil.	636 810	37 673	4 120		670 362,69
SOUS-TOTAL INCORPOREL	715 407	37 673	4 120		748 959,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Agencs et aménagts de terrains	158 631	15 456			174 086,76
Bâtiments	12 055 691	852 041			12 907 732,35
Instal. gén. et agencs bâtiments	11 564 019	1 322 383	4 473		12 881 929,50
Constructions sur sol d'autrui	30 302	1 500			31 802,14
Instal. tech. et matériel	1 681 199	176 616	97 185	32 028	1 792 657,68
Instal. gén. et agencs sul sol d'autrui	2 276 226	251 430	164 638		2 363 018,16
Matériel de transport	1 949 681	169 880	37 608		2 081 953,31
Matériel de bureau et inform.	428 280	83 386	80 465		431 201,28
Mobilier	1 723 148	109 690	135 774		1 697 063,93
SOUS-TOTAL CORPOREL	31 867 177	2 982 383	520 143	32 028	34 361 445
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres					
Dépôts et cautionnements versés					
SOUS-TOTAL FINANCIER					
TOTAL AMORT. ET DEPRECIATIONS	32 582 584	3 020 056	524 263	32 028	35 110 405

Note 6 - Tableau des Echéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	58 626		58 626
Autres immobilisations financières	19 404	10 000	9 404
Créances clients	4 624 583	4 624 583	
Autres créances	34 687	34 687	
Personnel et comptes rattachés	34 701	34 701	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA	901 008	901 008	
Autres impôts et taxes			
Débiteurs divers	623 186	623 186	
Charges constatées d'avance	156 192	156 192	
TOTAUX	6 452 387	6 384 357	68 030

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établs de crédit				
A deux ans max à l'origine				
A plus de deux ans	16 404 164	734 223	2 878 620	12 791 322
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 810 881	1 810 881		
Personnel et comptes rattachés	2 034 546	2 034 546		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 838 304	1 838 304		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	212	212		
TVA	400	400		
Autres impôts et taxes	562 219	562 219		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 974	328 974		
Créditeurs divers et autres dettes	291 177	291 177		
Produits constatés d'avance	1 771	1 771		
TOTAUX	23 272 649	7 602 707	2 878 620	12 791 322
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 938 061			

Note 7 - Tableau des Fonds Propres

Variation des fonds propres	Montants à l'ouverture	Mouvements de l'exercice				A la clôture
		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transfert	
Fonds propres sans droit de reprise	1 528 081					1 528 081
Fonds propres avec droit de reprise	1 471 304					1 471 304
Réserves	23 822 250	-361 225				23 461 025
Report à nouveau	-9 369 924	1 878 506	68 420			-7 422 998
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-5 534 182	1 975 710				-3 558 473
Excédent ou déficit de l'exercice	1 517 281	-1 517 281	967 017			967 017
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 704 719	-1 704 719	1 225 270			1 225 270
Situation nette	18 968 991	0	1 035 437	0	0	20 004 428
Subventions d'investissement	1 216 017			43 124		1 172 893
Provisions réglementées	4 318 530		1 200			4 319 730
TOTAL	24 503 537	0	1 036 637	43 124	0	25 497 050

Note 8 - Tableau des Provisions

Libellés des rubriques	Provisions début 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Affectation résultats antérieurs et fonds propres	Valeur fin 31/12/2025
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	46 062	23 616	18 558		51 121
Dépréciation d'autres créances					
Dépréciation des comptes financiers					
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	46 062	23 616	18 558		51 121
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Prov réglementées destinées à la couverture	762 793				762 793
Autres provisions réglementées	3 555 736	1 200			3 556 936
Provisions pour renouvellement des immob.					
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	4 318 530	1 200			4 319 730
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
<u>Provisions pour risques</u>					
Pour risques - litiges personnel	59 500	77 000	6 500		130 000
Pour risques - autres risques					
Sous total provisions pour risques	59 500	77 000	6 500		130 000
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour retraite	1 327 854	339 120	67 721	-68 420	1 530 833
Pour charges de personnel	39 409				39 409
Pour autres charges					
Sous total provisions pour charges	1 367 263	339 120	67 721	-68 420	1 570 242
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	1 426 763	416 120	74 221	-68 420	1 700 242
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	5 745 293	417 320	74 221	-68 420	6 019 972
TOTAL PROVISIONS	5 791 355	440 936	92 779	-68 420	6 071 092
Dotations et reprises de l'exercice		439 736	92 779		
Dotations et reprises except. de l'exercice		1 200			
Affect. de rés. sous gestion conventionnée					
Affect. de rés. sous gestion propre					
Autres affectations				-68 420	

Note 9 - Tableau de Suivi des Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
	Montant global avant réglements ANC n°2018-06 et 2019-04		Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements							
ARS - Sénart	2 360 288	195 757	28 050			2 527 996	2 105 000
						0	
						0	
						0	
TOTAL	2 360 288	195 757	28 050	0	0	2 527 996	2 105 000
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitation							
ARS 2020/21 - CNR EPI	8 979		4 303			4 675	
ARS 2021/22 - CNR Formation	106 005		4 198			101 807	
ARS - Subvention DHI	41 240		41 240			0	
ARS - Subvention GEM	78 000					78 000	78 000
CD 77	9 922		4 961			4 961	
ARS 2025 - CNR Formation		13 340				13 340	
						0	
						0	
TOTAL	244 147	13 340	54 703	0	0	202 783	78 000
Contributions autres destinées au financement de mesures d'exploitation							
Opération Brioche	2 543		2 543			0	
Opération Chocolats		1 352				1 352	
Verst libérateur TA	27 485	12 626	5 386			34 725	
						0	
						0	
TOTAL	30 028	13 979	7 929	0	0	36 078	0
Contributions autres destinées au financement de mesures d'investissement							
Verst libérateur TA	5 575	15 586	909			20 252	
						0	
						0	
						0	
TOTAL	5 575	15 586	909	0	0	20 252	0
Fonds reportés sur legs et donations							
Don affecté / projets établis		50 000				50 000	
						0	
						0	
						0	
TOTAL	0	50 000	0	0	0	50 000	0
TOTAL GENERAL	2 640 038	288 662	91 591	0	0	2 837 109	2 183 000

Note 10 - Tableau des Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS	Date de début de remboursement	Durée	Capital restant à amortir	Moins d'un an total	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<u>ESAT - Activités commerciales</u>						
Blanch./Légumerie (Crédit Coopératif)	2020	15 ans	496 313	49 124	204 799	242 390
Blanch./Légumerie (Caisse d'Epargne)	2020	15 ans	516 544	48 788	203 397	264 359
Cuisine centrale (SG)	2006	20 ans	72 938	43 803	29 135	
<u>Plateforme Sénart</u>						
Travaux Moissy (Crédit Coopératif)	2021	25 ans	4 175 202	156 979	656 102	3 362 121
Travaux Moissy (Caisse d'Epargne)	2021	25 ans	4 193 238	157 657	658 936	3 376 645
Compt Fint Travaux Moissy (Crédit Coop)	2026	25 ans	1 075 000	22 386	108 710	943 904
Compt Fint Travaux Moissy (Caisse d'Ep)	2026	25 ans	1 075 000	22 102	107 571	945 327
<u>Ginkgo Biloba</u>						
Travaux CPOM (Crédit Coopératif)	2017	25 ans	652 231	33 874	141 009	477 348
<u>Corberon</u>						
Travaux CPOM (Caisse d'Epargne)	2017	25 ans	1 136 997	54 817	230 560	851 620
Travaux CPOM (Caisse d'Epargne)	2018	25 ans	1 078 026	50 823	213 761	813 442
<u>Cèdre Bleu</u>						
Travaux CPOM (Crédit Coopératif)	2017	25 ans	601 567	29 333	123 375	448 858
<u>Marguette</u>						
Travaux CPOM (Caisse d'Epargne) (déblocage partiel)	2023	22 ans	1 312 620	46 048	201 265	1 065 307
TOTAL EMPRUNTS			16 385 676	715 735	2 878 620	12 791 322

Note 11 – Résultat effectif

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	967 017	1 517 281
Reprise du résultat antérieur	-511 558	-614 239
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	455 459	903 042
dont résultat effectif sous gestion propre relevant d'une convention de financement ARS ou CD 77	38 176	33 932
dont autres résultats effectifs sous gestion propre	-296 429	-221 370
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	713 712	1 090 480

Résultats en instance d'affectation :

RESULTAT COMPTABLE SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEUR EN ATTENTE DE REPRISE		A fin 2025
2021	Etablissements sous contrôle Département	-1 601 317
TOTAL		-1 601 317

Compte tenu de la signature en 2022 du CPOM 2022-2026 avec le Conseil Départemental, les résultats réalisés à compter de 2022 font l'objet d'une libre affectation par l'Adapei 77 et ne sont plus soumis à reprise du financeur.

Il en est de même pour les résultats des dispositifs sous CPOM ARS.

Note 12 - Tableau des Effectifs

CATEGORIES	EFFECTIFS EN ETP A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			EFFECTIFS EN NOMBRE DE SALARIES
	Hommes	Femmes	Total	
CDI	92,97	386,57	479,54	498,00
CDD	1,00	8,57	9,57	11,00
APPRENTIS	2,00	2,80	4,80	5,00
STAGIAIRES REMUNERES	1,00		1,00	1,00
TOTAL	96,97	397,94	494,91	515,00
T. HANDICAPES (ESAT)	82,60	33,12	115,72	125,00

Note 13 - Produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 390 580	1 243 153
Usagers - Factures à établir	1 387 888	1 242 862
Clients - Factures à établir.	2 692	291
Autres créances	435 697	469 815
Frs - Avoirs à recevoir	34 687	34 461
Indemintés Journalières CPAM / Prévoyance	26 756	17 391
Allocations logement	71 031	71 907
Divers financements		31 097
Remboursement d'assurance	2 323	13 644
Remboursement formations	900	600
Solde subvention CNSA (construction complexe Moissy)	300 000	300 000
Cotisations		714
TOTAL GENERAL	1 826 277	1 712 968

Note 14 - Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit	18 488	26 783
Intérêts courus sur emprunts	18 488	26 783
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 061	629 760
Frs - Factures non parvenues	290 061	629 760
Dettes fiscales et sociales	2 935 210	2 699 406
Provision Congés à payer	2 404 268	2 241 188
Provision Compte Epargne Temps	387 620	316 133
Provision Salaires à payer	143 111	139 919
Indemintés Journalières CPAM / Prévoyance		1 393
Impôt sur les société	212	772
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 643	76 014
Frs Immob. - Factures non parvenues	12 643	76 014
Autres dettes	0	10 090
Clients Avoirs à établir		2 765
Allocations logement à reverser		7 325
TOTAL GENERAL	3 256 402	3 442 053

Note 15 – Produits et charges constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	1 771	18 138
Financements divers	1 771	18 138
Charges constatées d'avance	156 192	237 733
Achats	21 896	60 162
Services extérieurs	133 566	170 566
Autres services extérieurs	730	6 260
Charges de personnel (formation)	0	745

Note 16 – Produits et charges exceptionnels

Par application du nouveau règlement comptable 2022-06, le résultat exceptionnel est désormais limité aux opérations relevant d'un événement majeur ou inhabituel.

Ainsi les opérations relatives aux reprises de subventions et aux cessions ou mises au rebut d'immobilisations sont désormais comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

	31/12/2025	31/12/2024
Détail des produits exceptionnels	0	3 473 496
Produits des cessions des éléments d'actifs		2 526 417
Quote part des subventions d'invest.virées à rés.		903 286
Repr.provisions régl.pour +value sur actif immob.		43 794
Détail des charges exceptionnelles	1 200	3 411 221
Pénalités et amendes		4 664
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		1 374 335
Dot.exceptionnelles aux amortissements des immob.		134 189
Dot.provisions régl.pour +value sur actif immob.	1 200	1 898 033
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 200	62 275

Note 17 – Détail des concours publics

	31/12/2025	31/12/2024
Financements du Conseil Départemental de Seine et Marne	28 612 563	27 909 377
Prix de journée	27 223 896	25 984 666
Financement mesures Ségur / Laforcade	1 388 668	1 924 711
Financements de l'ARS	10 607 284	9 298 832
Dotation Globalisée Commune (CPOM)	10 607 284	9 298 832
TOTAL DES CONCOURS PUBLICS	39 219 847	37 208 209
dont Conseil Département de Seine et Marne	72,95%	75,01%
dont ARS	27,05%	24,99%

Note 18 – Détail sur le Chiffre d'Affaires de l'ESAT

	31/12/2025	31/12/2024
Activités		
Blanchisserie	798 172	678 296
Travail à façon	31 574	29 976
Cuisine centrale	2 159 048	2 119 549
Entretien locaux	149 538	145 859
Espaces verts	354 092	296 465
Friperie	30 079	32 368
Maintenance	69 941	52 283
Centrale d'achats	377 874	343 272
Légumerie	57 998	27 845
Mise à disposition	32 876	164 366
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES COMMERCIAL DE L'ESAT	4 061 192	3 890 280